

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Sébastien LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 12 janvier 2023

Date d'affichage du procès-verbal : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Délib. n°2023-006 : Finances - budget principal - décision modificative n°4

Réglementairement, les décisions modificatives budgétaires peuvent être votées jusqu'au 21 janvier de l'année suivante. Il est proposé de modifier le budget principal 2022 pour le motif suivant :

- **Insuffisance de crédits pour payer une échéance d'emprunt (7 500 €)**
 - Le nouvel emprunt de 800 000 € réalisé à l'été 2022 n'a pas été suffisamment pris en compte dans les prévisions budgétaires votées en mars.
 - Il est proposé de prélever les crédits nécessaires à l'article 2031 (frais d'études) qui n'ont pas été exécutés, correspondant à l'étude de maîtrise d'œuvre de la rénovation du cinéma.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2022 comme suit :**

Section d'investissement		BP 2022	DM 4		Observations
			Dépenses	Recettes	
1641/16 - 0 -	Emprunts en cours	300 000	7 500		échéances d'emprunt étude de maîtrise d'œuvre du cinéma non réalisée
2031/20 - 8 -	Frais d'études	50 000	-7 500		
			0	0	

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 050-200063592-20230119-DELIB2023_006-AI



Le Maire,
Laurent PIEN

